

**Axe 2 : Vers une agriculture durable et diversifiée****Fiche-action 4 : Encourager la diversification et les circuits de proximité**

LEADER 2014-2020		GAL Ouest Charente – Pays du Cognac
ACTION	N° 4	Encourager la diversification et les circuits de proximité
<b>1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS</b>		
<p>Le paysage agricole du territoire du Pôle Territorial Ouest Charente – Pays du Cognac est largement dominé par la viticulture, une production essentiellement destinée à des marchés extérieurs au territoire.</p> <p><b>Objectifs stratégiques :</b>            Pour autant quelques initiatives et projets émergent et s'inscrivent comme des réponses possibles aux demandes des citoyens d'une consommation de qualité et plus locale. Aussi, afin de développer une diversification agricole économe en intrants et de favoriser les circuits agroalimentaires de proximité -limitant ainsi l'impact carbone- il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b>  <b>4a-</b> Accompagner les démarches de vente en circuit de proximité pour les produits agricoles locaux  <b>4b-</b> Soutenir les initiatives de diversification, les synergies et l'émergence de nouvelles filières</p>		
<b>2. EXEMPLES D'OPÉRATIONS POSSIBLES</b>		
<b>4a- Circuit de proximité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'études d'opportunité pour le développement des modes de commercialisation en circuit de proximité et pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux</li> <li>Renforcement des circuits de commercialisation des produits locaux existants : améliorer la visibilité des produits locaux sur les marchés, créer une offre de service autour des marchés,...</li> </ul>		<b>4b- Emergence de nouvelles filières :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à la commercialisation des produits issus des filières émergentes (trufficulture, maraîchage, spiritueux,...)</li> <li>Sensibilisation des filières agricoles aux marchés de proximité</li> <li>Accompagnement des projets de collaboration territoriale : faciliter les échanges et la solidarité entre éleveurs et viticulteurs,...</li> </ul>
<b>3. BÉNÉFICIAIRES</b>		
Collectivités et assimilées, associations, syndicats professionnels ou interprofessionnels, PME, agriculteurs et groupements d'agriculteurs		
<b>4. COÛTS ADMISSIBLES</b>		
<p><b>Investissements matériels :</b> travaux de construction ou réhabilitation de bâtiments, travaux d'aménagement, acquisition de matériel et de mobilier</p> <p><b>Investissements immatériels :</b> élaboration et suivi de cahier des charges, actions d'animation, formation, études, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p>		
<b>5. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES</b>		
<b>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</b> Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 € <b>4a- Plafond de subvention LEADER : 20 000 €</b>		<b>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80%</b> Montant plancher de subvention LEADER : 1 500 € <b>4b- Plafond de subvention LEADER : 50 000 €</b>
<b>6. COFINANCEURS POTENTIELS</b>		
<b>4a- Circuit de proximité :</b> Région, Département		<b>4b- Emergence de nouvelles filières :</b> Région, Département
<b>7. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OPÉRATIONS</b>		
Lien vers la grille de sélection		